

PROCES-VERBAL N°01/24
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024 A 20H00

Présents : GINDRE D. VACELET J. (Proc.), FRATER P., MIGER G., CERIGNAT N. VERDENET P., MELET J., RICHARD M.C., JACOTEY F., LANOY P., CHEVALIER M., GIET S., DRUET M.

Excusée : BUSSIERE P. (Proc. à VACELET)

Absent : PAILLARD A..

Secrétaire séance : CERIGNAT N.

Prochain conseil municipal : lundi 11 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES-RENDUS DE DELEGATIONS :

Monsieur le Maire :

- Conseil d'Exploitation de la régie assainissement du 19 décembre 2023 : Bilan 2023 ; Télésurveillance Brevans-Damparis-Tavaux ; Travaux sur la station de St Aubin ; Etudes complémentaires sur Tavaux ; en 2024 poursuite des études sur Tavaux, Réhabilitation des réseaux et mise en séparatif à Damparis, Foucherans, St Aubin, Malange. Le prix de la redevance assainissement pour Brevans est passé de 1.99 € en 2013 à 2.55 € en 2024.
- Conseil communautaire du 21 décembre 2023 :
Le compte rendu est disponible sur le site de la CAGD. Infos principales : Taux de fiscalité locale 2024 restent inchangés ; tarifs communautaires et assainissement ; admission en non-valeur et créances éteintes ; présentation budget primitif 2024 ; rapport social unique 2022 : bilan concertation révision allégée du PLUI ;

II SIEDEC :

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET SERVICES NUMERIQUES : Délibération**

le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition des services avec le SIEDEC (Assistance Outils Métiers, Gouvernances et Exploitation des Données, Sécurité Infrastructures Communicantes, Animation territoriale, Formation sur les logiciels, mise à disposition de personnel pour des missions particulières). Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de services avec le SIEDEC. Délibération votée à l'unanimité.

- **ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR UNE FOURNITURE DU 1^{er} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2028 : Délibération :**

Le maire propose l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité des bâtiments et éclairage public pour une fourniture du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Le conseil municipal approuve cette adhésion. Délibération votée à l'unanimité.

III DEMANDE DE SUBVENTION ADMR : Délibération

L'ADMR sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention. Le Maire précise que le conseil municipal a décidé en novembre 2023 d'attribuer une subvention à l'ABRAPA. Il propose donc de verser également une subvention de 50 € à ce service d'aide et d'accompagnement à domicile de DOLE. Le conseil municipal approuve. Délibération votée à l'unanimité.

IV] PERSONNEL COMMUNAL : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT : Délibération

Un projet de délibération doit être présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Jura concernant l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents. Lors de la dernière séance, le conseil municipal a souhaité reporter cette question et se renseigner plus précisément sur les conditions d'attribution de cette prime. Après avoir contacté le centre de gestion, quelle que soit la situation de l'agent, du moment qu'il a une position statutaire, cette prime lui est due. Un arrêté sera rédigé par agent. Le montant de la prime est calculé selon le temps de travail et la rémunération brute entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Délibération votée à l'unanimité.

V] PREPARATION DU BUDGET 2024 : Travaux fonctionnement et investissement :

Afin de pouvoir préparer le budget, le maire fait le point avec les élus sur les travaux à effectuer pour 2024. Seront budgétisés : les travaux de la construction de la structure fixe, le remplacement de la chaudière d'un des logements communaux et voir celle de la salle polyvalente. Demander un devis pour abaisser le plafond de la salle polyvalente afin d'économiser du chauffage. Changement des vélux d'un des logements communaux. Réfection de chaussée, captage d'eaux pluviales rue du Parc, travaux forestiers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

OAP Rue de la Paule : le Maire et M. FRATER ont rencontré les services de l'urbanisme pour faire le point sur l'OAP de la rue de la Paule. Le Maire a précisé qu'il y avait deux conditions importantes pour la réalisation de cette opération : l'assainissement et la desserte agricole. L'opération comporte trois îlots qui ne peuvent pas être scindés. Le maire profitera de l'enquête publique du PLUI pour notifier ces observations sur le registre. Il propose également aux propriétaires concernés par cette OAP d'en profiter pour y inscrire leurs doléances (ex : interdiction de R+1,...). Le Maire informe qu'un projet dans l'OAP rue des vignes avance bien.

Logo de la Commune : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole demande si nous souhaitons intégrer un logo de la mairie sur les arrêtés et courriers. Le maire demande aux élus de réfléchir sur le logo qui pourrait être dessiné.

Demande d'un administré : un administré souhaite acquérir une toute petite parcelle le long de sa propriété rue du château d'eau. Le maire indique que le trottoir y est très étroit et que l'endroit sollicité constitue un refuge pour les piétons. D'autre part, on doit faire attention à ne pas créer un précédent. En conséquence, le conseil municipal refuse cette cession ou mise à disposition à titre privatif.

Distribution sacs poubelles : afin d'éliminer le stock de sacs poubelles, il est prévu une distribution à raison d'un rouleau par foyer le samedi 10 février de 10h à 12h à l'atelier municipal jusqu'à épuisement du stock. Aucune autre distribution ne sera possible.

Elections européennes : les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Situation de l'agent technique : A la demande du maire, l'agent technique a passé une visite médicale auprès de la médecine du travail pour connaître ses nouvelles dispositions d'adaptation à son poste. Le port de charges passe de 7 à 12 kg, pas de travaux en hauteur et marche pied de 2-3 marches maximum. A suivre

Contrat de travail remplacement de l'agent d'entretien : Suite à des problèmes de santé, notre agent d'entretien devra être arrêté. Un contrat de travail avec une habitante de la commune intéressée par le remplacement sera signé entre les deux parties en temps voulu.

Exonération en faveur des économies d'énergie pour les logements neufs : la loi de finances 2024 réécrit les articles portant sur les exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux économies d'énergie à compter de 2025 pour les logements anciens et dès 2024 pour les logements neufs. Le conseil municipal décide de ne pas pratiquer d'exonération

Labellisation cérémonie bois des Ruppes : un groupement d'intérêt public « Mission du 80^{ème} anniversaire du débarquement, libération et Victoire » a été créé. Dans ce cadre, la cérémonie du bois des Ruppes a fait l'objet d'une demande de labellisation déposée auprès du Service Départemental des Combattants et Victimes de Guerre.

Assemblée générale des bielles brevannaises : il est proposé de labelliser la commune de Brevans en village d'accueil des véhicules d'époque.

Questions des conseillers municipaux :

- M. VERDENET souhaite libérer de la place dans les locaux de la commune en se débarrassant du chapiteau de l'association. Une personne est intéressée pour le reprendre mais l'association veut s'assurer qu'en 2025 la structure fixe sera construite. Elle va attendre la bourse prévue en août 2024 pour prendre sa décision.
- M. JACOTEY informe que le bicouche réalisé chemin des Topes fin d'année 2023 s'est creusé à un endroit. Le maire se rendra sur place. L'entreprise doit intervenir à nouveau cette année pour d'autres travaux et reprendra la partie défectueuse.

Il demande également si des circuits du bus du Grand Dole ont été modifiés car dans la matinée, il n'y a plus d'arrêt devant le Parc de Brevans. Mme VACELET souligne qu'effectivement des arrêts pour certains trajets ont été supprimés.

Séance levée vers 21h40

La secrétaire de séance, Nelly CERIGNAT



Le Maire, Denis GINDRE

